

Ardenne-Famenne

Ardenne-Famenne

Marloie, le 23 février 2024

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE RENDEUX

Compte-rendu de la réunion de CLDR

Salle Marie Schérès, Rendeux, le 21 février 2024



OBJECTIFS DE LA RÉUNION : approuver le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur, approuver l'avant-projet de PCDR et la première demande de convention en développement rural.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Compléter le Règlement d'Ordre Intérieur et le mettre à l'ordre du jour du Conseil communal	Dès que possible	François
Rédiger le compte-rendu de la CLDR et compléter la partie 2 du PCDR	Dans les prochains jours	FRW
Envoyer ses remarques à l'auteur ou à François	Pour le 1 ^{er} mars	La CLDR
Compléter le PCDR en fonction des remarques de la CLDR	Pour le 10 mars	Orthogone

Légende :

-  Validation, décision
-  Commentaires, échanges, discussions
-  Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
-  Date de prochaine réunion

À L'ORDRE DU JOUR :

Cédric Lerusse, Président de la CLDR, accueille les participants, particulièrement nombreux, ce qui permet d'atteindre le quorum requis pour certaines décisions (voir plus loin). Il rappelle l'importance de cette réunion qui marque la fin du processus d'élaboration du PCDR de Rendeux.

Pour information, la dernière fois qu'on a approuvé un PCDR à Rendeux, c'était en 2001 ! Si le processus est de longue haleine, c'est aussi un travail qui aura permis à nombre de projets souhaités par les citoyens de sortir de terre. C'est le lot zéro ; on y dénombre pas moins de 29 projets.

Alain Jacquet présente ensuite l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

- ✓ Le compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2023 est approuvé sans modification.

2. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR

Le 12 février 2021, la Ministre Tellier a pris un arrêté approuvant le modèle type de Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) d'une CLDR. Le ROI de la CLDR de Rendeux doit comprendre au minimum les articles prévus dans le règlement type. D'autres précisions peuvent être apportées à condition de ne pas aller à l'encontre du règlement type.

Les participants ont reçu la proposition de Règlement avec l'invitation à la réunion.

Par rapport au Règlement précédent, la différence principale porte sur l'obligation de respecter un quorum pour certaines décisions (approbation du projet de PCDR, d'une demande de convention, d'un addendum ou d'un budget participatif). Le quorum implique la présence de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal (Article 18). La CLDR de Rendeux compte 58 membres, dont 10 représentants du Conseil communal. Le quorum est donc de 24 membres.

La FRW parcourt le document et met en évidence les modifications apportées, notamment :

- La constitution d'une réserve de candidatures.
- Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office.
- Les membres effectifs et suppléants ont les mêmes prérogatives, y compris le droit de vote.
- ...



Les participants sont invités à réagir et demandent des précisions pour quelques articles. Les seules modifications proposées sont d'ajouter l'acronyme CLDR dans le titre et d'indiquer « le ou la Ministre » à l'article 25.

La FRW intégrera les ajouts et le document complet sera joint au compte-rendu de la réunion.

- ✓ Moyennant la modification demandée, la CLDR valide le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur.



Le ROI sera ensuite soumis au Conseil communal.

3. Approbation de l'avant-projet de PCDR

L'approbation d'un PCDR n'est pas un acte banal ; la précédente approbation date de 2001 ! Le Gouvernement wallon avait ensuite approuvé le PCDR pour 10 ans, soit jusqu'au 31 mars 2012.

En 2016, le Conseil communal décide de lancer une nouvelle opération de développement rural, avec l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie. Le processus participatif débute concrètement à l'automne 2017 avec l'organisation de 6 réunions d'information-consultation et d'une réunion de synthèse, puis la mise en place de la CLDR en janvier 2018. En 2019, 11 groupes de travail permettent de conforter la stratégie et de l'alimenter en projets. La crise du Covid, les inondations, les changements et la surcharge de travail de l'administration communale... vont ralentir le processus, mais le dossier est maintenant complet.

Pour rappel, conformément au Décret wallon relatif au développement rural, le PCDR de Rendeux est composé des parties suivantes :

- PARTIE 1 : description des caractéristiques socio-économiques de la Commune
- PARTIE 2 : description des résultats de la consultation de la population (rédigée par la FRW)
- PARTIE 3 : diagnostic partagé
- PARTIE 4 : définition des objectifs de développement
- PARTIE 5 : fiches-projets réparties en 3 lots
- PARTIE 6 : tableau récapitulatif (projets, objectifs, coûts, sources de subvention, planning)

En outre, le PCDR comprend des cartes, une description succincte de la commune et un bilan de l'ancienne opération de développement rural.

Ce dossier (sauf les cartes et la partie 6) a été envoyé aux membres de la CLDR avec l'invitation à la réunion.

L'auteur de PCDR, le bureau Orthogone, présente succinctement chaque partie du PCDR en insistant sur les actualisations apportées à la version initiale de 2018. Les participants sont invités à faire part de leurs remarques, partie par partie.

Dans la partie 1 :



Le thème de l'eau est trop peu développé, avec notamment l'absence ou le peu de considération apporté aux inondations de 2021. Les réflexions qui en découlent, comme l'implantation d'une ZIT (zone d'immersion temporaire) à Nohaipré, ne sont pas intégrées dans le document. Cela manque dans le résumé de la présentation de la commune et dans le diagnostic partagé.



Le passage à la collecte des PMC n'est pas repris, alors que cela influence les chiffres relatifs à la gestion des déchets.



Aux pages 82 et 83, l'interprétation du graphique relatif au coût-vérité assainissement est erronée ; La Roche n'a pas le taux de couverture le plus faible de la microrégion. Attention aussi que le taux s'exprime en pourcentage et pas en €/m³.



A la page 87, on ne parle d'actions contre les espèces exotiques envahissantes qu'au niveau de la flore. Or, il existe également une lutte contre la faune exotique envahissante, notamment les rats laveurs ou les frelons asiatiques.



Les données de consommation d'électricité s'arrêtent en 2019 ; n'y a-t-il pas des chiffres plus récents ?



Dans le chapitre consacré à la démographie et la population, il faut préciser que le chiffre de la population ne tient pas compte des réfugiés du Centre « Couleurs du Monde » de la Croix-Rouge. Mais, cette population a un impact sur les écoles, les services, les quantités de déchets...



Le nombre de chômeurs est réduit ; les pourcentages peuvent donc varier rapidement et ne sont pas représentatifs. Il vaut mieux utiliser des valeurs absolues.



Dans le volet traitant de la mobilité, le rôle du GRACQ n'est pas assez souligné. Il s'agit aussi de corriger certains termes. En effet, il y est question de « cycle à pédalage assisté », là où, aujourd'hui, on parle de vélo à assistance électrique.



La FRW constate que l'évaluation de l'ancienne opération de développement rural est incomplète : pas de liste des conventions en développement rural, pas de montant des subventions, pas de lien avec les objectifs de l'ancien PCDR, pas d'évaluation des projets réalisés...

L'auteur de PCDR affirme avoir ajouté ces éléments dans une version plus récente que celle communiquée à la CLDR.



Pour la FRW, l'auteur a fait un gros travail de mise à jour des données, surtout les parties 1 et 3. Néanmoins, les carences initiales restent bien présentes : beaucoup de données inutiles et de redites pour peu d'analyse. Il reste aussi de nombreuses fautes de frappe...

Dans la partie 2 : aucune remarque.

Dans la partie 3 :



Il n'y a pas de projets éoliens directement implantés sur Rendeux (et la Commune n'y est pas favorable), mais il en existe non loin et ils pourraient impacter la commune. Ainsi, à Bande (Nassogne), une étude d'incidence est en cours et ce projet aurait des conséquences sur la commune de Rendeux par son impact paysager sur le village de Gênes et par les travaux nécessaires pour le relier au poste électrique de Marcourt.



Dans la vision à 10 ans, il serait opportun de parler de résilience plutôt que de développement durable. La commune doit développer ce caractère pour faire face, notamment, aux changements climatiques.

Dans la partie 4 :



La stratégie n'est pas assez ambitieuse au niveau de l'adaptation au climat, aux inondations...

Dans la partie 5 :



En réunion, le bureau Orthogone présente une cartographie des différents projets (lot 0 d'une part ; lots 1, 2 et 3 d'autre part). Cette cartographie est indicatrice de l'équilibre géographique du PCDR. Mais, certains projets concernent toute la commune (sensibilisation, propreté, énergie...) et la commune met aussi en œuvre d'autres politiques que le développement rural.



IDELEX n'est pas repris comme partenaire potentiel de la fiche projet relative à la diminution des déchets sur la commune.



La redynamisation de la PISQ fait l'objet d'une fiche-projet 3.21 (lot 3). C'est une opportunité de revitaliser ce coin de Rendeux.



La CLDR relève encore que les fiches projets ne sont pas mises à jour et ne prennent pas en compte l'évolution sur le terrain.



La FRW rappelle l'importance de bien respecter toutes les rubriques prévues dans le modèle de fiche-projet. Dans le cas contraire, cela posera problème pour la recevabilité du PCDR.

Dans la partie 6 : aucune remarque

La FRW rappelle que la répartition des projets en lots est une obligation légale. C'est une forme de calendrier de mise en œuvre, la commune ne pouvant initier tous les projets en même temps. Mais, cela n'implique pas de réaliser tous les projets dans l'ordre (d'abord le lot 1, puis le 2...). En effet, si une opportunité se présente ou une urgence, la CLDR peut proposer à la Commune de « remonter » un projet en lot 1 et de le mettre ainsi en œuvre plus rapidement que prévu initialement.



L'ensemble des remarques n'a pas pu être présenté en CLDR (notamment concernant des fautes de frappe ou de syntaxe). Les membres qui le désirent sont dès lors invités à transmettre leurs remarques, soit directement au bureau Orthogone, soit à François, pour le 1^{er} mars au plus tard.



Le quorum étant atteint et moyennant la prise en compte des remarques ci-dessus, la CLDR approuve l'avant-projet de PCDR à l'unanimité.

4. Choix de la première demande de convention en développement rural

L'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon ouvre la porte à des subventions dans le cadre du développement rural, selon des règles bien précises. Il est de coutume que la commune présente sa première demande de convention lors de la défense du PCDR devant le Pôle Aménagement du Territoire (PAT).

L'avant-projet de PCDR étant approuvé, il faut maintenant décider quel projet choisir pour la première demande de convention.

La FRW rappelle quelques balises à prendre en compte pour ce premier choix :

- Intérêt collectif et équité
- Plus-values et apports au regard de la stratégie
- Faisabilité (statut de propriété, coût, maîtrise du projet, etc.)
- Précision du projet.

Au niveau du lot 1 du PCDR, quatre projets peuvent faire l'objet de subventions du développement rural et sont analysés, particulièrement leur faisabilité :

- Aménagement de la maison de village de Chéoux et ses abords : la commune est propriétaire du bâtiment, le comité local est demandeur, la sécurité doit être améliorée... Le développement rural est le seul mode de financement possible. Ce projet est donc mûr.
- Acquisition du site de la laiterie de Chéoux : le projet appartient à un privé et il reste des incertitudes sur la destination du bien, sur les activités qui y seront autorisées. L'acquisition pourrait aussi se faire via les Sites à Rénover.
- Aménagement du cœur de Rendeux : la commune a répondu à deux appels à projets pour la construction d'une halle et l'aménagement des espaces publics. Ce projet a été conservé en lot 1 au cas où il faudrait compléter les financements actuels.
- Aménagement de tronçons de voies lentes : c'est un gros projet qui pourra se concrétiser par phases. Un important dossier de voie lente est déjà à l'étude avec la liaison vers La Roche. D'autres sources de financement que le développement rural peuvent être mobilisées.

Sur base de ces informations, les participants argumentent sur le choix de la première convention :



Pour certains, le projet de maison de village à Chéoux est prêt et les habitants l'attendent depuis longtemps. Les représentants du village se sont d'ailleurs mobilisés tout au long de l'opération de développement rural.



Pour d'autres, l'aménagement de voies lentes aura un impact plus important, concerne plus d'habitants. C'est aussi une question de sécurité pour les usagers. L'impact économique, notamment via l'attrait touristique, de ces aménagements n'est pas négligeable non plus.

La FRW précise quelques éléments :

- L'approbation du PCDR ne donne pas droit à un budget global, sorte de droit de tirage. Il faut négocier la subvention du développement rural projet par projet lors de la mise en œuvre.
- La Wallonie n'impose pas de rythme de demande de convention. En fonction de leurs moyens financiers et des opportunités, les communes introduisent plus ou moins régulièrement des demandes de conventions.
- La commune peut demander plusieurs conventions en même temps. Mais, comme les demandes sont nombreuses, il y a peu de chances pour que la Ministre les accorde toutes. Elle fera donc un choix via son propre système d'arbitrage.

En conclusion, pour ne proposer qu'un seul projet, les participants passent au vote secret. Chaque membre de la CLDR reçoit un bulletin reprenant les 4 projets éligibles et ne peut cocher qu'un seul projet. Les résultats sont les suivants :

- Aménagement de la maison de village de Chéoux et ses abords : 21 voix
- Acquisition du site de la laiterie de Chéoux : 0 voix
- Aménagement du cœur de Rendeux : 3 voix
- Aménagement de tronçons de voies lentes : 7 voix

✓ **Le quorum étant atteint, la CLDR propose le projet « Aménagement de la maison de village de Chéoux et de ses abords » comme première demande de convention.**

Le Bourgmestre rappelle que l'aménagement de voies lentes se poursuivra aussi via d'autres financements que le développement rural ; ce projet ne sera donc pas oublié.

Si la phase d'élaboration du PCDR touche à sa fin, plusieurs étapes administratives sont encore nécessaires :

- Approbation de l'avant-projet de PCDR par le Collège
- Avis de recevabilité par l'Administration régionale (SPW - DDR)
- Approbation du projet de PCDR par le Conseil communal
- Présentation du PCDR devant le PAT (Pôle Aménagement du Territoire) : une délégation présentera le PCDR et répondra aux questions. Le PAT remettra ensuite un avis sur la qualité du dossier à la Ministre de la Ruralité.
- Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon : le Gouvernement wallon peut approuver le PCDR pour une durée maximale de 10 ans (cela peut être moins). Cette reconnaissance permet à la commune d'accéder aux subsides du développement rural.

5. Divers

- BiodiverCité : il s'agit d'un appel à projets de la Ministre Tellier, d'un montant de 12.000 € par commune, pour des projets en faveur de la préservation et la sauvegarde de la biodiversité. Pour y répondre, un groupe de travail Nature sera constitué prochainement, avec Laurie Scius. Ce groupe sera ouvert aux membres de la CLDR mais aussi à tous les citoyens intéressés. Une invitation parviendra prochainement.

- Appel à projets « Vis mon village » (FRB)

La Fondation Roi Baudouin a relancé un appel à projet « Vis mon village ». Il s'agit de soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village. Cet appel vise à améliorer la qualité de vie dans le village et à renforcer la cohésion sociale entre des groupes d'habitants larges et diversifiés. Le soutien est de maximum 5.000 €... mais les dossiers sont à déposer pour le 27 mars 2024 !

Pour plus d'informations : <https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-6>

La FRW peut aider ceux qui le souhaitent à remplir leur dossier.

- Festival « A travers Champs »

Une projection est prévue à Rendeux :



Kristos, le dernier enfant

Rendeux - Salle Schérès

28/03/2024 à 20h00

Des trente habitants d'Arki, petite île grecque du Dodécanèse balayée par les ventes, Kristos est le dernier enfant.

Pour plus d'infos : www.festival-atraverschamps.be

- Roland Wathieu signale qu'il représente la CLDR dans le jury du budget participatif communal et à l'Organe d'Administration du GAL Pays de l'Ourthe. L'assemblée le confirme dans ces deux missions.

En annexe, vous trouverez d'autres informations relatives à des activités prévues à Rendeux.

En conclusion, le Bourgmestre remercie tous les participants pour leur présence lors de cette réunion, leur participation aux discussions et leur engagement tout au long de l'opération de développement rural. Il remercie également le bureau Orthogone et la Fondation rurale de Wallonie. Cette approbation du PCDR est une étape importante, mais il y en aura encore bien d'autres avec la mise en œuvre des différents projets.

En attendant, la commune offre le verre de l'amitié et ses accompagnements !

Pour la FRW,

Alain JACQUET et Marie GOOVAERTS

Présents le 21/02/24 :

- ALIE Théo, ANTOINE Christian, CHEVALIER Jean-Marie, CORNET Albert, CORNET Guillaume, COURTIN David, DACO Benoit, DACO Charles-Antoine, DETHIER Lucienne, DIJKMAN Eppe, DUPONT Roland, GRANVILLE François, LABEYE Laurence, LAMBERT Françoise, LATINE Mathieu, LEBOUTEILLER Vincent, LECLERE Bernadette, LEFEBVRE Mikael, LEGRAND Guy, LEKEUX Barthélémy, LERUSSE Cedric, NOEL François-Xavier, NOTE Nicole, ONSMONDE Frédéric, POIRRIER Florie, PURNODE Alain, SCIUS Francis, SONET Dominique, THERER Geneviève, UWAYEZU Aphrodis, WATHIEU Roland, Membres de la CLDR ;
- Pierre et Thomas PONCELET, Orthogone, auteur du PCDR ;
- François COLLIGNON, employé communal en charge du développement rural ;
- Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés le 21/02/24 :

- COLLIN Louis-Philippe, DAINE Cédric, DEWONCK Geneviève, LONCHAY René, MARTIN Jacques, RASKIN Carole, Membres de la CLDR.

Annexe 1 : Projet « Au fil de l'Ourthe » - recueil de témoignages

Il s'agit d'un appel à témoignages, anecdotes, souvenirs, chants, légendes, visions de l'avenir... pour coconstruire une création théâtrale valorisant le patrimoine oral de la Vallée de l'Ourthe (projet européen Erasmus +). La Compagnie théâtrale des Chemins et des jeunes belges, croates, français, seront présents sur le RAVeL du 22 au 27 avril pour préparer leur spectacle prévu à l'automne.

La séance d'information se tenait ce mercredi 21 février 2024 à 17h30 mais il est encore possible de contacter Noëlle Willem au Centre de documentation de l'Ourthe moyenne - 084 37 86 41.

Annexe 2 : projet du CCCA de formation à la conduite défensive préventive, le 20 mars 2024

The flyer features several sections of text and images:

- Top left:** A circular graphic with two cars (a red one and a white one) and the text "Etre en droit c'est bien" and "Eviter l'accident c'est mieux".
- Top right:** The title "Conduite défensive préventive" in large, bold, black font.
- Middle left:** A green circular graphic containing the text "Rendez-Haut", "11, route de Marche", "Salle Marie Schérès", "Mercredi 20 mars 2024", "13h00", and "Entrée gratuite".
- Middle right:** A grey circular graphic with the text "La cellule éducation et prévention vous donnera ses conseils pour anticiper les situations dangereuses".
- Bottom left:** The text "Organisé par le" followed by the logo and name of "CCCA Rendeux CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL des aînés".
- Bottom center:** A small illustration of a person in a uniform, a speech bubble saying "Avec modération", and a table with a glass of wine and a glass of water.
- Bottom right:** Text encouraging early registration: "Merci d'annoncer votre présence dès que possible à Marcel Wilmette marwilme@outlook.com 084 47 76 67".

Annexe 3 : activités du Cercle Culture Tourisme Nature de Rendeux

RENDEUX, DIMANCHE 12 MAI 2024



AU MOULIN
DE BARDONWEZ

Arboretum
Robert Lenoir

APRES-MIDI DECOUVERTE DES PLANTES COMESTIBLES SAUVAGES ET BOURSE AUX PLANTES

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

10 h : ouverture de la bourse aux plantes

RENNSEIGNEMENTS fb501952@skynet.be (Babeth) tél 0470 64 24 64
muriel.ringlet@gmail.com tél 0478 28 25 00

12 H : possibilité d'une collation à midi suivant réservation.

14 h : départ de la balade avec les guides pour une découverte de notre flore appétissante dans les environs du moulin.

16 h : retour au moulin, Le bar est ouvert.

Participation aux frais : 5 € avec un ticket boisson,
gratuit pour les - de 12 ans.

RESERVATION : roger.demaret @skynet.be 0471 490 666



Photo de Fred Arnould

RENDEUX

Arboretum
Robert Lenoir

AU MOULIN DE BARDONWEZ



moulin de Bardonwez
6967 Rendeux
0476262900

**LE MUSEE DE LA PAROLE EN ARDENNE
ET LE CERCLE CULTURE TOURISME NATURE DE RENDEUX**

VOUS INVITENT LE SAMEDI 11 MAI A 19 H 30

AU MOULIN DE BARDONWEZ A RENDEUX

A LA PRESENTATION DU LIVRE

FLEURS D'ARDENNE

FLEURS DOL SÂVADJE ARDENE

Les reconnaître pour s'en servir....

Ou non....



Joël Thiry (dir.)
avec Marie-Louise Mertz et Roger Demaret

LE CERCLE CULTURE TOURISME NATURE DE RENDEUX

VOUS INVITE A LA DECOUVERTE

DES OISEAUX DE BARDONWEZ

LE SAMEDI 13 AVRIL 2024

AVEC LE GUIDE FREDERIC ARNOULD

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Rendez-vous au moulin de Bardonwez à 8h30

Durée de 9 h à 13 h

Vêtements et chaussures adaptés, si possible apportez vos jumelles

Gratuité pour tous

Réservation OBLIGATOIRE (max 15 personnes)

roger.demaret@skynet.be tél 0471 49 06 66

fredphotospassionnature@gmail.com tél 0470 17 57 29



Journée détente le mercredi 3 avril 2024

Départ: à 08h30 du Parking communal

Retour prévu vers 19h30

Nombre de places limité à 55 - Tous âges acceptés

Priorité sera donnée aux seniors Rendeusiens
et aux premiers inscrits.

Réservation et paiement pour le 07 mars au plus tard

Réservation préalable et informations à

Marcel Wilmotte - mawilm@outlook.com - 084 47 76 67

Paiement au compte BE95 000325828858 du CCCA

En communication: Votre nom + Pari Daiza

Inscription validée dès réception de votre paiement



**50 €
Entrée comprise**

De nombreux bancs et endroits où s'arrêter sont disséminés sur les 75 hectares du Jardin, pour que vous puissiez manger votre pique-nique, en toute sécurité et vous reposer.